



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-CC-2011/07-M02

**Microcontrôleurs sécurisés ST33F1ME,
ST33F1M0E, SC33F1M0E, ST33F896E,
SC33F896E, ST33F768E, SC33F768E,
ST33F640E, SC33F640E, ST33F512E,
SC33F512E and SC33F384E avec la version
logicielle B ou C, incluant optionnellement la
bibliothèque cryptographique Neslib v3.0**

Certificat de référence : ANSSI-CC-2011/07

Paris, le 16 avril 2013

*Le directeur général de l'agence nationale de
la sécurité des systèmes d'information*

[Original signé]

Patrick Pailloux



Références

- a) [MAI] Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance ;
- b) [ST] SB33F1M SECURITY TARGET, référence SMD_ST33F1M_ST_09_001, version v01.01 du 3 mars 2010 ;
- c) [ST_Lite] Security Target - Public Version : ST33F1ME, ST33F1M0E, SC33F1M0E, ST33F896E, SC33F896E, ST33F768E, SC33F768E, ST33F640E, SC33F640E, ST33F512E, SC33F512E, SC33F384E, with dedicated software revision B or C, and optional cryptographic library NESLIB 3.0 SECURITY TARGET - PUBLIC VERSION référence : SMD_Sx33Fxxx_ST_10_002 décembre 2012, Révision v01.03. ;
- d) Rapport de certification « Microcontrôleurs sécurisés ST33F1ME, ST33F768E, SC33F768E, ST33F640E, SC33F640E, ST33F512E, SC33F512E et SC33F384E incluant optionnellement la bibliothèque cryptographique NesLib v3.0 », référence ANSSI-CC-2011/07 du 5 avril 2012 ;
- e) Rapport de maintenance « Microcontrôleurs sécurisés ST33F1ME, ST33F1M0E, SC33F1M0E, ST33F896E, SC33F896E, ST33F768E, SC33F768E, ST33F640E, SC33F640E, ST33F512E, SC33F512E and SC33F384E avec la version logicielle B ou C, incluant optionnellement la bibliothèque cryptographique Neslib v3.0 » référence ANSSI-CC-2011/07-M01 du 15 mai 2012 ;
- f) [IAR] Impact-Analysis Report- New manufacturing sites for Sx33F1M rev E and rev F, référence SMD_33F_SIA_12_005, version 01.00 ;
- g) [SOG-IS] « Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates », version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee ;
- h) [CC RA] « Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security », mai 2000.

Identification du produit maintenu

Les produits maintenus sont les microcontrôleurs sécurisés « ST33F1ME, ST33F1M0E, SC33F1M0E, ST33F896E, SC33F896E, ST33F768E, SC33F768E, ST33F640E, SC33F640E, ST33F512E, SC33F512E and SC33F384E avec la version logicielle B ou C, incluant optionnellement la bibliothèque cryptographique Neslib v3.0 » développés par STMicroelectronics, initialement certifiés sous la référence ANSSI-CC-2011/07 (référence d) et maintenus sous la référence ANSSI-CC-2011/07-M01 (référence e).

Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence f) mentionne que les modifications concernent le cycle de vie avec l'ajout de plusieurs sites audités dans le périmètre de l'environnement de développement des produits.

Les sites additionnels sont les suivants :

<p>ST CROLLES</p> <p>STMicroelectronics 850 rue Jean Monnet 38926 Crolles France</p>	<p>TSMC</p> <p>1-1 Nan Ke N. Rd. Tainan science park Tainan 741_44 Taiwan, ROC</p> <p>Li-Hsin Rd. 6 Hsinchu science park Hsinchu 300-78 Taiwan, ROC</p>
<p>ST CALAMBA</p> <p>9 Mountain Drive LISP II Brgy La mesa, 4027 Calamba Philippines</p>	<p>ST MUAR (Malaysia)</p> <p>Sdn. Bhd. Tanjong Agas industrial area. P.O. Box 28 84007 Muar, Johor, Malaisie</p>
<p>STATSCHIP PAK</p> <p>5 Yishun St.23 768442 Singapour</p>	

Fournitures impactées

[CIBLE]	SB33F1M SECURITY TARGET, référence SMD_ST33F1M_ST_09_001, version v01.01 du 3 mars 2010.
[CIBLE LITE]	Security Target - Public Version : ST33F1ME, ST33F1M0E, SC33F1M0E, ST33F896E, SC33F896E, ST33F768E, SC33F768E, ST33F640E, SC33F640E, ST33F512E, SC33F512E, SC33F384E, with dedicated software revision B or C, and optional cryptographic library NESLIB 3.0 SECURITY TARGET - PUBLIC VERSION référence : SMD_Sx33Fxxx_ST_10_002 décembre 2012, Révision v01.03.
[CONF]	Documentation report configuration list Référence : ST33F1M_DR_12_001, version v1.02.

Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

Les évolutions mineures du présent produit ne remettent pas en cause les évaluations menées en composition sur ce produit.

Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

² Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.